

DRC2508 – Droit administratif

Denis Nadeau

Trimestre hiver

Description du cours

Rappel de phénomène et du cadre juridique de l'Administration;

La qualification et l'analyse des actes de l'Administration;

L'étendue du contrôle judiciaire:

- le pouvoir de surveillance;
- l'appel;

Les motifs de contrôle:

- la compétence,
- la justice naturelle et l'équité;

Le processus de contrôle judiciaire.

Objectif du cours

Initier l'étudiant aux notions fondamentales du contrôle judiciaire de l'Administration canadienne et québécoise.

Matière de droit public, le droit administratif appartient à la *common law* et doit en conséquence être étudié comme tel. C'est pourquoi l'objectif premier du cours est l'acquisition et la maîtrise de la technique de l'étude de cas (case method). L'étudiant apprendra ainsi à découvrir lui-même des règles de droit jurisprudentielles et à en suivre la rapide évolution.

Le savoir devra être complété par la capacité de penser de façon autonome.

Méthode d'enseignement

Vu son appartenance à la *common law* de droit public, cette matière sera enseignée selon la méthode de cas, plus particulièrement l'étude prépondérante de la jurisprudence. Les textes et arrêts distribués dans le Recueil auront été lus et analysés par l'étudiant **avant** leur discussion en classe. Les cours permettront donc à tous d'apprendre à discuter et critiquer un problème juridique dont ils ont déjà eux-mêmes pris bonne connaissance.

Les cours se partageront entre les exposés magistraux, les discussions de cas et les solutions d'exercices.

Méthode d'évaluation

- ✓ Analyse d'arrêt en classe (10%) ;
- ✓ Intra (25%) ;
- ✓ Examen final écrit : 65% (*)

(*) Selon la taille du groupe, il est possible que la formule soit : travail écrit (50%)/anal. d'arrêt (10%) et examen oral (50%).

Principaux instruments de travail

Recueil de jurisprudence et de notes.